PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDIANIARE DU 17 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry OUPLOMB.

Membres en exercice: 15

Date de convocation: 11 août 2022.

Présents:

Madame JOUANNOT Isabelle,

Messieurs BARTHE de MONTMEJAN Gérard, DIDIER Stéphane, GILLON Luc, GRUGEON Brice, JORDAN Luc, ROULLET Nicolas, SARDA Sébastien, VERKINDERE Yannick

Absents / Excusés:

BARTHE Marie-Juliette, MAUREL Liliane, TOMANOVA Sylvie, DAVID Didier

Pouvoirs:

CHICH Joël qui donne pouvoir à JOUANNOT Isabelle.

Secrétaire de la séance : JOUANNOT Isabelle,

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- **Délibération :** travaux de réfection du grillage de l'école : Choix du prestataire et demande de subvention.

1/ <u>DÉLIBÉRATION 2022/26</u> <u>TRAVAUX DE RÉFECTION DU GRILLAGE DE L'ÉCOLE :</u> <u>CHOIX DU PRESTATAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION</u>

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réfection du grillage de l'école.

Trois sociétés ont été consultées, deux propositions nous sont parvenus et présentés au conseil à cet effet.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Valide le devis de l'entreprise Lille pour un montant maximum de 5 062.32 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département.

Autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise Lille.

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 10, nombre de pouvoirs : 1, nombre d'absents 4 :
- Nombre de votants : 11
- 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Fait et délibéré à CORRONSAC, le 17 août 2022 Pour extrait certifié conforme, Au registre sont les signatures

La Secrétaire de la séance Madame JOUANNOT Isabelle.

Monsieur Le Maire,

Monsieur OUPLOMB Thierry.

V-CM-18/08/2022-1